

Compte rendu de séance

Séance du 24 Avril 2015

L' an 2015 et le 24 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

Présents : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, Mme LEROY Edith, M. DESSERT Jean-Claude, M. HARDY Yannick, M. COCHONNEAU Claude, M. GENDRON Bernard

Excusées ayant donné procuration :
Mme BARRIER Valérie à Mme SINNAEVE Emilie,
Mme MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique,
Mme JOUIN Nicole à M. COCHONNEAU Claude

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 16/04/2015

Date d'affichage : 17/04/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme SINNAEVE Emilie

Objets des délibérations

SOMMAIRE

- Activités équestres - Location bien immobilier sis "Les Varennes" - Etrier Sarthois - 2015/051
- Activités équestres - Location bien immobilier "Les Varennes" - Parigné Cheval Aventures - 2015/052
- Garderie périscolaire - Révision des tarifs - 2015/053
- Service Assainissement - Tarifs - 2015/054
- Demande de Subvention sportifs de haut niveau - 2015/055
- Amicale des Sapeurs-Pompiers - Demande de subvention - 2015/056
- Association Les amis du barrage de Coëmont - Vouvray-sur-Loir - Adhésion 2015 - 2015/057
- Site Internet - Hébergement et Maintenance - 2015/058
- Location minigolf - pédalos - 2015/059
- Sécurité Base de Loisirs - saison 2015 - 2015/060
- Profil de baignade - Plage du Camping - 2015/061
- Personnel communal – Régime indemnitaire – Indemnité horaire pour travaux supplémentaires - 2015/062
- Demande de stage - Stanislas HODELIN - 2015/063
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien sis "route du Val de Loir" soumis au droit de préemption urbain - 2015/064
- Bail commercial immeuble 19-21 place de l'Eglise - 2015/065
- Camping - Travaux d'aménagement pour personnes à mobilité réduite - Amortissement - 2015/066

Activités équestres - Location bien immobilier sis "Les Varennes" - Etrier Sarthois
réf : 2015/051

Vu la proposition de l'Etrier Sarthois de reprendre l'activité équestre à la base de loisirs pendant la saison 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de louer du 1er juillet 2015 au 31 août 2015 à l'Etrier Sarthois, dont le siège social est à Le Mans (Sarthe) route de Tours, rond point d'Antarès, le bien immobilier suivant sis au lieudit « Les Varennes » :
 - local équestre comprenant un logement et des écuries cadastré YH n° 100
 - une parcelle cadastrée YH n° 100 pour partie pour une superficie de 99 a 20 ca
 - une parcelle cadastrée YH n° 2 d'une superficie de 1 ha 01 a 60 ca
- de fixer le loyer à 100 € mensuel payable à terme échu
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Activités équestres - Location bien immobilier "Les Varennes" - Parigné Cheval Aventures
réf : 2015/052

Vu la proposition de la SARL Parigné Cheval Aventures de louer les locaux équestres et des parcelles de terre pour l'organisation de randonnées à cheval avec soirées bivouac à Marçon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de louer du 15 mai 2015 au 30 juin 2015 et du 1er septembre 2015 au 31 octobre 2015 à la SARL Parigné Cheval Aventures, dont le siège social est à Parigné-l'Évêque (Sarthe) Les Guilletières le bien immobilier suivant sis au lieudit « Les Varennes »
 - local équestre comprenant un logement et des écuries cadastré YH n°100
 - une parcelle cadastrée YH n° 100 pour partie pour une superficie de 99 a 20 ca
- de fixer le loyer à 20 € la nuitée.
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Garderie périscolaire - Révision des tarifs
réf : 2015/053

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2015 relative aux tarifs de la garderie périscolaire,

Vu l'analyse financière de l'année 2014 de la garderie périscolaire,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de la garderie périscolaire comme suit à compter du 1er septembre 2015 :

- carte de 20 gardes	32,00 € soit 1,60 € la garde
- carte de 5 gardes occasionnelles	8,00 € soit 1,60€ la garde
- carte de 20 gardes de 30 minutes	16,00 € soit 0,80 € la garde

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Service Assainissement - Tarifs
réf : 2015/054

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2013 sur les tarifs de l'assainissement ;

Vu les dispositions de l'article L. 2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté du 6 août 2007 sur le plafonnement du prix de l'abonnement des factures d'assainissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de l'assainissement (part communale) comme suit :

- | | |
|---|---------|
| • Prix du m ³ | 0,3483€ |
| • Abonnements principaux partie fixe annuelle | 49,52€ |

Soit une augmentation de 2 %.

Ces tarifs s'appliqueront à partir du 1er janvier 2016.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de Subvention sportifs de haut niveau
réf : 2015/055

Mme Monique TROTIN a quitté la séance.

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux, la demande de subvention en date du 23 mars 2015 présentée par M. et Mme Samuel BAUNE, pour financer les frais engendrés par la participation de leur fils Evan aux compétitions départementales et régionales de judo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à M. et Mme BAUNE, domiciliés à Marçon « Le Petit Loiray », une aide de 50 € par déplacement dans la limite de quatre déplacements par an, pour financer la participation de leur fils Evan aux compétitions de judo à partir du niveau régional.

A la majorité (pour : 11 contre : 1 abstentions : 1)

Amicale des Sapeurs-Pompiers - Demande de subvention
réf : 2015/056

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux, la lettre reçue le 14 avril 2015 du Centre d'Interventions des Sapeurs-Pompiers et de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sollicitant une subvention au titre de la prise en charge des cotisations des assurances des sapeurs-pompiers de Marçon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 718 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Marçon pour l'année 2015.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Association Les amis du barrage de Coëmont - Vouvray-sur-Loir - Adhésion 2015
réf : 2015/057

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après examen et après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'Association "Les Amis du Barrage de Coëmont", dont le siège social est à Vouvray-sur-Loir (Sarthe) - 28 rue Basse pour l'année 2015. Le montant de la cotisation s'élève à 50 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Site Internet - Hébergement et Maintenance

réf : 2015/058

Suite à la mise en place du site Internet de la Commune, M. Bruno GODREAU, Maire-Adjoint, présente les projets de contrat de maintenance et d'hébergement dudit site par la Société MICROTEC.

Le Conseil Municipal, après examen et après en avoir délibéré, décide :

- de conclure un contrat de maintenance avec la Société MICROTEC, dont le siège social est à Marçon (Sarthe) « Courtiron », pour le site Internet de la Commune à effet à compter du 1er mai 2015. Le montant annuel est fixé à 100 € HT.
- de conclure un contrat d'hébergement du site Internet de la Commune avec la Société MICROTEC à effet à compter du 1er mai 2015. Le montant annuel est fixé à 170 € HT.
- d'autoriser le Maire à signer les contrats correspondants à effet à compter du 1er mai 2015 pour une durée d'un an, renouvelable tacitement par période d'un an.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Location minigolf - pédalos

réf : 2015/059

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Isabelle BRANJONNEAU a sollicité le renouvellement de la convention signée le 5 mai 2014 pour l'activité pédalos et mini-golf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conclure une nouvelle convention de mise à disposition d'un bien immobilier et de biens mobiliers destinés aux activités mini-golf et pédalos sur la base de loisirs avec Mme Isabelle BRANJONNEAU pour une durée d'un an, du 7 juin 2015 au 6 juin 2016.

Le loyer annuel est fixé à 1 829,88 €, sur la base du loyer de la période du 7 juin 2014 au 6 juin 2015 et en fonction de la variation des indices du coût de la construction des 4ème trimestre 2013 et 4ème trimestre 2014.

Le loyer est payable selon l'échéancier suivant :

3/12ème au 31/07/2015 et au 31/08/2015

2/12ème au 30/09/2015 et au 30/06/2016

1/12ème au 31/10/2015 et au 31/05/2016

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Sécurité Base de Loisirs - saison 2015

réf : 2015/060

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la surveillance de la Base de Loisirs, pendant la saison 2015 par une Société spécialisée de gardiennage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'assurer la sécurité et la surveillance de la Base de Loisirs pour la saison 2015 par une société de gardiennage.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Profil de baignade - Plage du Camping
réf : 2015/061

M. le Maire rappelle que le profil de baignade de la plage publique de la base de loisirs a été réalisé par la Société MINYVEL ENVIRONNEMENT et transmis pour avis à l'Agence Régionale de Santé.

La baignade de la base de loisirs et du camping faisant partie du même plan d'eau, l'Agence Régionale de Santé demande de lui fournir le profil baignade du camping pour émettre son avis. De plus, le versement de la subvention de l'Agence Loire et Bretagne pour financer le profil de baignade de la base de loisirs est conditionné à l'envoi de l'avis de l'Agence Régionale de Santé.

La Société MINYVEL ENVIRONNEMENT a fait une proposition d'intégration de la baignade camping au profil baignade de la plage publique de la base de loisirs. Le devis s'élève à 2 700 € HT.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager une étude pour l'élaboration du profil de baignade de la plage du camping. Cette étude sera intégrée au profil de baignade de la plage publique de la base de loisirs et prise en charge dans le budget du camping ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires au budget du camping au titre d'une décision modificative n° 1 comme suit :

Section d'investissement - Dépenses	
C/2031 – Frais d'études	+ 2 700 €
C/2313 – Constructions	- 2 700 €

- de solliciter une subvention complémentaire auprès de l'Agence Loire et Bretagne pour financer le profil de baignade de la plage du camping.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Personnel communal – Régime indemnitaire – Indemnité horaire pour travaux supplémentaires
réf : 2015/062

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires à l'adjoint technique de 2ème classe à temps complet assurant les fonctions d'agent de restauration, sur la base des heures réellement effectuées et dans la limite de la réglementation en vigueur.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de stage - Stanislas HODELIN
réf : 2015/063

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la demande de stage d'observations en espaces verts formulée par Stanislas HODELIN, élève de 4ème à la Maison Familiale Rurale de l'Orée de Bercé à Marigné Laillé et domicilié à Marçon, pour des périodes comprises entre le 14 septembre 2015 et le 4 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de prendre en stage d'observations en milieu professionnel, Stanislas HODELIN, pour des périodes comprises entre le 14 septembre 2015 et le 4 décembre 2015,
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec la Maison Familiale Rurale de l'Orée de Bercé - 36 route de Tours à Marigné Laillé.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Déclaration d'intention d'aliéner un bien sis "route du Val de Loir" soumis au droit de préemption urbain
réf : 2015/064**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant à M. Dominique RAVENEAU et soumis au Droit de Préemption Urbain :

- bien cadastré AB 127 sis "route du Val de Loir" d'une superficie de 2 a 70 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour ledit bien.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Bail commercial immeuble 19-21 place de l'Eglise
réf : 2015/065**

Vu les dispositions du bail commercial du 18 octobre 2012 et son avenant du 4 novembre 2014, conclu avec Mme Hayet PEYRONNY pour la location de l'immeuble 19-21 place de l'Eglise ;

Vu le bordereau de situation des loyers impayés par Mme Hayet PEYRONNY délivré par la Trésorerie en date du 7 avril 2015 ;

Le Conseil Municipal, après examen et après en avoir délibéré, décide :

- de faire délivrer un commandement de payer les loyers par Maître REBUFFEL, Huissier de Justice à Château-du-Loir ;
- de mandater Maître REBUFFEL pour engager toute procédure judiciaire qui pourrait s'en suivre ;
- d'autoriser le Maire à signer les actes correspondants.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

**Camping - Travaux d'aménagement pour personnes à mobilité réduite - Amortissement
réf : 2015/066**

En vertu de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant la durée d'amortissement des travaux d'aménagement pour personnes à mobilité réduite au camping.

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que les travaux d'aménagement au camping pour personnes à mobilité réduite ont été réalisés par l'Entreprise BATILOIR pour un montant de 6 110 € HT et qu'il convient de fixer la durée d'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la durée d'amortissement de la dépense relative aux travaux d'aménagement au camping pour personnes à mobilité réduite effectués par BATILOIR pour un montant de 6 110 € HT, à 6 ans.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Décisions du Maire

Acquisition de tentes Marabout

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision en date du 9 avril 2015, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire, le devis en date du 20 mars 2015 de la EURL- E Choppes - Revendeur Trigano, dont le siège social est à ANNECY (74000), 10 Avenue du Coteau, a été retenu pour l'acquisition de deux tentes Marabout CAMPO 5 m X 5,5 m pour un montant de 1 700 € HT soit 2 040 € TTC.

Réalisation travaux d'aménagement pour personnes à mobilité réduite au Camping

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision en date du 9 avril 2015, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire, le devis en date du 3 avril 2015 de l'Entreprise BATILOIR Groguelin Pauline, dont le siège social est à LHOMME (Sarthe), ZA La Croix Percée, a été retenu pour la réalisation des travaux d'aménagement pour personnes à mobilité réduite au camping pour un montant de 6 487 € HT, soit 7 784,40 € TTC. Ces travaux comprennent l'aménagement de l'accès au chalet d'accueil, la création d'un palier de repos à la salle d'activités, la création d'un parking handicapés à côté du chalet d'accueil et la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite du cheminement de l'allée principale.

Remplacement de deux chauffe-eau aux vestiaires du terrain de jeux de la Base de Loisirs

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision en date du 9 avril 2015, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire, le devis n° 1136/2015 en date du 14 février 2015 de la SARL LOIRELEC Jean-Pierre HERVÉ, dont le siège social est à Château-du-Loir (Sarthe) "3 impasse du Val de Loir" a été retenu pour le remplacement de deux chauffe-eau aux vestiaires du terrain de jeux de la Base de Loisirs pour un montant de 4 331,60 € HT soit 5 197,92 € TTC.

Remplacement de trois poteaux incendie

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision en date du 9 avril 2015, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire, le devis en date du 3 avril 2015 de VEOLIA Compagnie Fermière de Services Publics, dont le siège social est à Sargé-Lès-Le Mans (Sarthe) "9 rue des Frênes ZA de la Pointe" a été retenu pour le remplacement de trois poteaux incendie (rue de l'Aumônerie, "Les Bodines" et "La Roche") pour un montant de 4 346,16 € HT soit 5 215,39 € TTC.

Travaux de réhabilitation de la terrasse de l'école maternelle

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision en date du 10 avril 2015, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire, le devis en date du 16 février 2015 de l'Entreprise BATILOIR Groguelin Pauline, dont le siège social est à LHOMME (Sarthe), ZA La Croix Percée, est retenu pour la réhabilitation de la terrasse de l'école maternelle pour un montant de 2 736 € HT, soit 3 283,20 € TTC.

Projet Commune nouvelle

M. le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la transformation de la Communauté de Communes du Val du Loir (CCVL) en Commune Nouvelle au 31 décembre 2015, afin que les Délégués Communautaires de Marçon puissent représenter au mieux leur Commune.

Le Président de la CCVL, lors du Conseil Communautaire du 10 avril, a informé ce dernier qu'il délibérera du projet de Commune Nouvelle durant sa prochaine réunion le 28 mai 2015.

Cette Commune nouvelle devra être constituée au 31 décembre 2015 au plus tard pour bénéficier de dotations de fonctionnement maintenues durant les trois prochains exercices.

La question posée est : Au vu des informations dont vous disposez, êtes-vous favorables à la fusion des Communes Membres de la CCVL en Commune nouvelle au 31 décembre 2015.

Les discussions se sont portées sur l'avenir au-delà des trois années budgétaires.

M. Claude COCHONNEAU relativise l'intervention à charge de M le Maire, il y a des côtés positifs avec la Commune nouvelle, l'inconvénient serait le rôle social de l'Élu, la proximité qui risque de diminuer.

Après ces débats le Conseil émet un avis contre la constitution de la Commune nouvelle au 31 décembre 2015 la jugeant prématurée, à l'unanimité soit 15 voix.

Commission des Travaux

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission des Travaux fait le point des travaux suivants :

- Camping : travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la rampe d'accès au chalet d'accueil, parking de stationnement et le cheminement au snack sont terminés. Restera en cours, la mise à hauteur du WC handicapés de la salle d'animation, l'installation de flashes lumineux sur les alarmes incendie, la pose de barres d'appuis pour les WC et douches dans les blocs sanitaires.

- Camping : demande de devis en cours, pour l'installation d'une barrière de protection pour la rampe d'accès au chalet d'accueil et amélioration pour le cheminement du parking handicapés au chalet d'accueil.

Commission de la Voirie

M. Francis DAUDIN, Vice-Président de la Commission Voirie informe les Conseillers Municipaux des travaux suivants :

- Présentation du travail fait sur les fiches des ouvrages d'art de Marçon pour la Communauté de Communes du Val du Loir (photos).
- Point sur l'état d'avancement des travaux aux Borderies (pose du surpresseur).
- Information sur la reprise prochaine (mai, sauf si pluie) du chemin de la Hollière à la Martinière.

M. Francis DAUDIN donne lecture d'un courrier reçu de M. Jean-Marc CHANDELIER au nom d'un groupe de voisins habitant les lieudits « Bois Marron » « Les Prés Serraux » « La Croix Caseau » demandant l'installation d'un passage pour piétons sur la Route Départementale n° 305 ainsi que la pose d'un lampadaire.

Commission Culture, Animation, Tourisme

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Culture, Animation, Tourisme présente les projets d'achats d'un barnum pour les animations de la base de loisirs et de deux pédalos.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour lancer l'acquisition de ces biens mobiliers, financés intégralement sur les fonds propres de la Commune, leurs tarifs et celui de l'achat de tentes de couchage étant inférieurs aux montants prévisionnels inscrits au Budget Primitif et compte tenu des délais pour l'obtention du subventionnement par le Conseil Départemental.

Camping – Délégation de Services Publics

M. Bruno GODREAU, informe les Conseillers Municipaux de l'état d'avancement de la procédure de la nouvelle Délégation de Services Publics du Camping.

La date limite des candidatures est fixée au mardi 5 mai 2015.

Camping – Projet de Piscine

M. Bruno GODREAU rappelle la décision du Conseil Départemental de prolonger d'une année le démarrage des travaux de création d'une piscine au Camping, soit un début d'exécution au plus tard le 5 février 2016.

Point Lecture – Bibliothèque

M. Bruno GODREAU donne le bilan des activités de la bibliothèque en 2014 communiqué fin mars par les bénévoles de la bibliothèque.

La séance est levée à 23 heures 23 minutes.